

MAIRIE Place du 8 Mai 63450 SAINT-SATURNIN

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 07/07/2021 - 18H30

NOM & PRENOM (par ordre alphabétique)	PRESENCE
BAILLY Frédéric	Présent
BARBECOT Maïté	Présente
BRULÉ Didier	Absent
COSTES Denis	Présent
COURET Mickaël	Présent
FLORET Marie-Paule	Présente
FOURNIER Florence	Présente
GENDRONNEAU Arlette, 2ème Adjointe	Présente
JARTON-COUDOUR Élise	Présente
LAMBLOT Maryline	Présente
PAILLOUX Christian	Présent
POULY Pierre, 1er Adjoint	Présent
RAYNARD Rodolphe	Présent
TALEB Franck, Maire	Présent
YEPES Sébastien, 3ème Adjoint	Présent
YEPES Sébastien, 3 ^{ème} Adjoint Nombre de présents : 14 Nombre d'absents ayant donnés un pouvoir :	

Nombre d'absents ayant donnés un pouvoir : 0 Nombre d'absents n'ayant pas donné un pouvoir : 1

Rappel des conditions sanitaires

En raison des consignes préfectorales liées au COVID-19, le conseil s'est tenu en respectant les consignes sanitaires.

Début de la réunion : 18H30

Émargement de la feuille de présence - vérification du quorum

Le quorum étant atteint (14 présents sur 15 élus), le Conseil peut valablement se réunir.

Ordre du jour

A huis clos

- Huis clos : D.I.A.
 - o Parcelle ZS 121 située 8 Lotissement des Monnes (UG*),
 - o Parcelle ZS 190 située 8 chemin des Parcs (UG),
 - o parcelle ZP 263 située 9 rue de Rochemanie (UD*2)

En public

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2021.
- 2021-07-A- Participation pour le « sponsoring » d'une manifestation municipale.
- 2021-07-B- Plan de relance FIC 2021 : Aménagement des espaces annexes de la mairie
- 2021-07-C- S.I.E.G.: éclairage chemin de Vocan suite aménagement B.T.
- Informations diverses.

Secrétaire de séance : Sébastien YEPES.

La feuille d'émargement du Conseil Municipal du 7 juillet 2021 est signée par l'ensemble des conseillers présents.

D.I.A.

Parcelle ZS 121 située 8 Lotissement des Monnes (UG*)

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter la parcelle ZP 121.

Vote:

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité des votes.

Parcelle ZS 190 située 8 chemin des Parcs (UG*)

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter la parcelle ZP 190.

Vote:

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité des votes.

Parcelle ZP 263 située 9 rue Rochemanie (UD*2, Ue*)

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter la parcelle ZP 263.

Vote:

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité des votes.

Afin de respecter les délais de traitement, les DIA reçues en juillet/août seront envoyées par mail aux conseillers municipaux pour qu'ils se prononcent sur le fait de préempter ou pas la parcelle.

En public

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2021

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2021.

Vote:

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité des votes.

2021-07-A- Participation pour le « sponsoring » d'une manifestation municipale

Monsieur le Maire expose le souhait d'associer des entreprises du secteur privé aux manifestations qui sont organisées par la municipalité sur la commune (marché artisanal, festival d'été, programmation artistique, culturelle, etc.).

Ainsi, Monsieur le Maire souhaite associer à ces manifestations le nom des entreprises. Elles apparaîtraient alors comme «sponsor» de la manifestation.

Dans le contexte économique difficile, le but est de réaliser des recettes afin de pouvoir équilibrer les dépenses relatives à l'organisation de ces futures manifestations.

La promotion de l'entreprise pourra se faire par différents niveaux de promotion comme par exemple :

- Insertion du logo sur les affiches de l'évènement (panneaux ville et lieux publics) ;
- Insertion du logo sur le flyer de l'évènement ;
- Insertion du logo sur le site internet de la commune, dans l'espace dédié à l'événement;
- Logo dans le magazine municipal à côté de l'article consacré à l'évènement.

Afin de maintenir et développer la qualité des actions évènementielles, culturelles, sociales, sportives, Monsieur le Maire propose que l'entreprise soit libre de verser une somme comprise entre 100 € et 10 000 €.

Sébastien YEPES explique l'importance d'aller chercher des dons privés par exemple pour l'organisation de la manifestation de cet été « Un été à Saint-Saturnin » pour financer le matériel

d'accrochage et autres impressions de panneaux de signalétique et qu'il faut préparer dès maintenant les éditions des années suivantes.

Christian PAILLOUX a la crainte qu'une manifestation municipale qui est sponsorisée par des privés ne soit plus une manifestation municipale.

Sébastien YEPES lui répond que lorsque qu'il était président d'association, il demandait toujours la participation de sponsors privés car la mairie ne pouvait pas subvenir à tous les besoins et que tout le monde trouvait cela normal. Il ajoute que l'association AMOS ne ferait pas la manifestation « Jours de Lumière » sans mécènes privés. De même beaucoup d'artistes ne vivraient pas sans mécènes privés.

Sébastien YEPES ajoute que pour lui la remarque est hors sujet.

Christian PAILLOUX répond qu'il n'est pas d'accord et qu'il faut prendre en compte le risque que mettre en place un système de partenariat public/privé peut entrainer des dérives à plusieurs niveaux. Que ce soit une conséquence de non subvention des associations ou en maîtrise des manifestations en question.

M. le Maire répond qu'il est hors de question de demander aux associations d'aller chercher des mécènes privés et que cela ne met en aucun cas en péril le système de subventions des associations.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver la mise en œuvre d'une participation laissée libre à l'entreprise dont le montant sera compris entre 100 € et 10 000 € ;
- de l'autoriser à signer les documents correspondants,
- d'avoir un droit de regard sur l'origine des fonds.

Vote:

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	2	12	14

Adopté à la majorité des votes.

2021-07-B- Plan de relance FIC 2021 : Aménagement des espaces annexes de la mairie

Dans le cadre de sa politique de valorisation de son centre-bourg, la commune souhaite poursuivre ses travaux d'aménagement de bourg ; ces travaux visent notamment l'accessibilité des équipements publics pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et l'embellissement de ces espaces publics.

Plus précisément, la commune souhaite valoriser les espaces annexes à la mairie afin d'aménager une salle de réunions et de mariages et autres événements.

Située à l'arrière de l'aile droit droite de la mairie et accessible depuis la place du 8 Mai, cet espace d'environ 365 m2 est aujourd'hui composé :

 d'un bâti dégradé, qui abritait auparavant les locaux techniques du Chantier d'Insertion de la Communauté de Communes les Cheires; • d'espaces publics en terre qu'il convient de valoriser.

Sur un plan plus opérationnel, la commune souhaite notamment :

- engager une opération de démolition-reconstruction du bâti dégradé situé à l'arrière de l'aile droite de la mairie afin de créer une salle de réunions et de mariages. Cet espace doit être adapté à la tenue des conseils municipaux et à la célébration de mariages avec notamment des sanitaires et un équipement vidéo pour effectuer des projections.
- qualifier les espaces publics extérieurs qui desservent le site, tout en veillant à respecter une cohérence avec les aménagements de la place du 8 Mai et du parvis de la mairie.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût prévisionnel du projet Estimation (données 2018)		Recett	es
Nature des dépenses HT	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Valorisation d'un espace annexe à la mairie	espace annexe à la	FIC	77 050 €
шаше		Autofinancement	312 093€
TOTAL HT	389 143 €		389 143 €

M. le Maire précise que l'octroi de la subvention FIC ne déclenchera pas automatiquement la réalisation des travaux. D'autres subventions seront recherchées pour financer ce projet ce qui nous permettra d'être enfin aux normes pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'estimatif des travaux et de l'autoriser à solliciter une aide financière du Conseil Départemental du Puy de Dôme au titre du Plan de Relance du Fond d'Intervention Communal 2021 pour la somme de 389.143 € HT.

Vote:

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité des votes.

2021-07-C- S.I.E.G.: éclairage chemin de Vocan suite aménagement B.T.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) du Puy-de-Dôme auquel la commune est adhérente.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 18 000,00 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le S.I.E.G. peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T. et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute

l'intégralité du montant T.T.C. de l'Ecotaxe, soit 9 001,68 €.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est précisé que le montant de la T.V.A. sera récupéré par le S.I.E.G. par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'Eclairage Public Chemin de Vocan suite à l'aménagement B.T.;
- De confier la réalisation des travaux d'Eclairage Public Chemin de Vocan au SIEG du Puy-de-Dôme;
- De fixer la participation de la commune au financement des travaux d'Eclairage Public Chemin de Vocan à 9 001,68 € T.T.C. et verser cette somme, après ajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse de Monsieur le Receveur du SIEG ;
- De signer la convention particulière des travaux d'Eclairage Public Chemin de Vocan :
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Vote:

CONTRE	ABSTENTIONS	POUR	TOTAL
0	0	14	14

Adopté à l'unanimité des votes.

Christian PAILLOUX demande des précisions sur la zone du chemin de Vocan, M le Maire répond qu'il s'agit de la partie urbanisée côté Saint Verny.

Informations diverses:

Le Maire informe le Conseil :

- Qu'il a reçu un jeune habitant de la commune qui souhaite faire une formation de paysagiste en alternance au CFAS (Centre de Formation des Adultes Spécialisé). La mairie se renseigne sur les conditions de ce recrutement en CDD de 2 ans avant de lui répondre. M le Maire annonce qu'il représentera ce dossier en septembre en délibération s'il n'y a pas de paramètre bloquant.
 - M PAILLOUX se demande s'il faut que le maître de stage ait des compétences particulières. Mme LAMBLOT précise qu'une courte formation est possible pour le maitre de stage avant ou pendant la formation.
- SIVOS : réunion du 06/07/2021. Le SIVOS va réduire de 6 095,82 € la demande de subvention de notre commune qui a été budgétée pour 205 592 €.
 - M. COURET explique que les données liées aux subventions de cette année n'étaient pas correctes. Le nouveau cabinet comptable a annoncé au SIVOS qu'il n'avait pas de dette envers l'URSSAF alors que le syndicat avait budgété cette somme..
 - M. YEPES demande si l'augmentation exceptionnelle de la subvention de cette année restera exceptionnelle et si le CSLH fait tout pour que cela reste exceptionnel ?
 - M. COURET répond qu'il ne gère pas l'association et qu'il n'a toujours pas reçu les comptes du CLSH.

- Schéma Directeur Immobilier et Energie (SDIe): réunion jeudi 8 juillet 2021 pour présenter l'outil de saisie des données d'inventaire. Un cabinet d'experts spécialisés dans l'élaboration de ce type de schéma apportera son appui technique aux collectivités lauréates pour élaborer une feuille de route individuelle de rénovation notamment énergétique de leur patrimoine bâti en vue de réduire les consommations énergétiques, les dépenses afférentes et d'améliorer le confort. La commune a une obligation de réduire sa consommation énergétique primaire de 30% en 2030 par rapport à 2012 et sa consommation énergétique finale de 60% en 2050 par rapport à 2010.
- Un été à Saint-Saturnin : point sur l'exposition par Sébastien YEPES qui se tiendra du 12/07 au 30/08.
- Employé municipal en CDD : renouvellement de 6 mois maximum (délibération 2021-01- A du 13/01/2021) de son CDD jusqu'au 18 janvier 2022.
- Syndical Intercommunal Gestion du collège Jean Rostand des Martres de Veyre : Arlette GENDRONNEAU informe le conseil que les dépenses de fonctionnement du collège des Martres de Veyre ont diminué et que le coût par élève est passé de 60 à 40 euros alors qu'il est déjà monté à 80 € par le passé.
- Nettoyage de Chadrat: Rodolphe RAYNARD demande si sur le planning des employés, le nettoyage de Chadrat est prévu. Certains chardons atteignant une taille non convenable pour les visiteurs du village. Pierre POULY répond que oui c'est prévu, mais que les plannings sont déjà très chargés pour les 4 employés avec les intempéries, la tonte et l'organisation des expositions. Ils ne sont pas assez nombreux en ce moment pour le travail à effectuer. Rodolphe RAYNARD acquiesce sur le fait qu'on les voit travailler. Sébastien YEPES ajoute qu'il les monopolise également un peu en ce moment pour l'accrochage des œuvres des artistes en urgence.

A noter dans vos agendas : prochain Conseil Municipal le mercredi 8 septembre 2021 à 18h30

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés la réunion du Conseil Municipal est levée à 19h22.

Le Maire	Le Secrétaire de séance
Franck TALEB	Sébastien YEPES